

Crédit d'impôt HVE : Comment ça marche ?

L'Association Nationale de Développement de la Haute Valeur Environnementale a œuvré durant 2 ans auprès des pouvoirs publics à l'instauration d'un crédit d'impôt HVE, [adopté le 13/11/2020](#).

MODALITÉS CONNUES

• Montants :

- ✓ 2 500 € par exploitation agricole (crédit d'impôt en 1 seule fois – en 2021 ou en 2022)
- ✓ Cas des GAEC :
 - GAEC jusqu'à 4 associés : 2 500 € par associé.
 - GAEC à partir de 5 associés : 10 000 € à répartir entre tous les associés.

• Cas des sociétés de personnes et groupements non soumis à l'impôt sur les sociétés :

- ✓ Le Crédit d'Impôt peut être utilisé par les associés proportionnellement à leurs droits à condition qu'il s'agisse :
 - de redevables de l'impôt sur les sociétés
 - ou de personnes physiques participant à l'exploitation

• Cas des exploitations HVE et BIO :

- ✓ Le crédit d'impôt BIO accordé aux exploitations dont la production Bio dépasse 40% de l'activité est reconduit pour 2 ans
- ✓ Les crédits d'impôt HVE + BIO sont cumulables pour un plafond de 5 000 € par exploitation.
- ✓ Cas des GAEC :
 - GAEC jusqu'à 4 associés : crédits d'impôt HVE + BIO cumulables avec un plafond de 5 000 € par associé.
 - GAEC à partir de 5 associés : crédits d'impôt HVE + BIO cumulables avec un plafond de 20 000 € répartis entre tous les associés.

Crédit d'impôt HVE : Comment ça marche ?

- Qui / quand :

	Crédit d'Impôt HVE applicable aux exercices 2021 ou 2022	Exercice calqué sur l'année Civile (clôture au 31/12)	Exercice ne coïncidant pas avec l'année civile (clôture entre le 31/01 et 30/11)
Cas 1	Exploitation disposant d'un certificat en cours de validité au 31/12/2021	Le Crédit d'Impôt s'applique à l'exercice clôturé au 31/12/2021	Le Crédit d'Impôt s'applique à l'exercice clôturé en 2022
Cas 2	Exploitation disposant d'un certificat délivré en cours d'année 2022 (et n'ayant pas déjà bénéficié du crédit d'impôt, dans le cadre du cas 1)	Le Crédit d'Impôt s'applique à l'exercice clôturé au 31/12/2022	Le Crédit d'Impôt s'applique sur l'exercice clôturé en 2022 (à condition que le certificat soit délivré par l'OC avant la clôture des comptes)

- Cas où le résultat de l'exploitation implique un impôt nul ou inférieur au montant du crédit d'impôt

- ✓ La différence sera restituée (versée) au bénéficiaire.

- Procédure :

- ✓ Informer l'administration fiscale au moment de la déclaration annuelle de résultat de l'exploitation et/ou de revenus
- ✓ Un formulaire CERFA sera mis à disposition par l'administration fiscale d'ici fin 2021. Les entreprises déposeront une déclaration conforme à ce formulaire dans les mêmes délais que la déclaration annuelle de résultat
- ✓ L'administration doit encore préciser certains points pratiques à cette déclaration.

Crédit d'impôt HVE : Comment ça marche ?

« Le dispositif de crédit d'impôt HVE et son budget de plus de 76 millions d'euros sont inscrits dans la loi de finances pour une **application à partir du 31/12/2021** :

Les entreprises agricoles disposant d'une **certification** d'exploitation à haute valeur environnementale au sens de l'article L.611-6 du code rural et de la pêche maritime **en cours de validité au 31 décembre 2021 ou délivrée au cours de l'année 2022** bénéficient d'un crédit d'impôt au titre de cette certification. »

- Attendre 2022 pour demander le crédit d'impôt pour les exploitations certifiées en 2021
- Attendre 2023 pour les exploitations certifiées en 2022 (ou qui n'auraient pas demandé leur crédit d'impôt en 2022 alors qu'elles étaient certifiées au 31/12/2021).

Un formulaire CERFA sera mis à disposition par l'administration fiscale au 1^{er} semestre 2022 simultanément au formulaire de déclaration annuelle de résultat 2021.

Note complète de l'association HVE au lien suivant :

<https://hve-asso.com/2021-2022-mode-demploi-du-credit-dimpot-pour-les-exploitations-agricoles-haute-valeur-environnementale/>